

Constitution du dossier pour devenir commissaire enquêteur

La demande doit être transmise par lettre recommandée avec avis de réception postal (article D.123-40 du code de l'environnement) avant la date limite à la préfecture du département dans lequel le candidat a sa résidence principale, ou sa résidence administrative s'il est fonctionnaire ou agent public en activité.

Pour faire acte de candidature, vous devrez envoyer votre lettre accompagnée des pièces suivantes :

- les renseignements habituellement contenus dans un CV notamment :
 - nom, prénoms, date et lieu de naissance
 - adresse personnelle
 - téléphone, adresse de messagerie électronique, portable...
 - titre ou fonction exercée
 - indication des titres et diplômes, des travaux scientifiques, techniques et professionnels,
 - différentes activités exercées ou fonctions occupées.

- une lettre de motivation dans laquelle le candidat peut :
 - exposer les raisons pour lesquelles il souhaite effectuer des missions de commissaire enquêteur, ce qu'il pense de l'enquête publique, de l'intérêt général et de la prise en compte de l'environnement
 - exposer son appréciation personnelle de la fonction de commissaire enquêteur
 - pour les commissaires enquêteurs ayant déjà conduit des enquêtes publiques, liste des enquêtes déjà conduites au cours des dernières années (nature de l'enquête, autorité compétente, autorité de désignation, lieu et département correspondant...).

- les indications sur les indisponibilités et les moyens matériels dont le candidat dispose (véhicule, secrétariat ...).

La commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur assure l'instruction des dossiers. Elle vérifie que le postulant remplit les conditions requises et procède à l'audition des candidats à l'inscription ou à la réinscription.

Adresser ce dossier à la Préfecture de l'Aube, Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, CS 20372, 10025 TROYES CEDEX, par lettre recommandée avec avis de réception postal avant le 1er septembre de l'année en cours pour une demande d'inscription sur la liste de l'année suivante. Le délai du 1er septembre est impératif et conditionne la recevabilité de la demande.

Pour toute question vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :
pref-environnement@aube.gouv.fr